

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2024 - 27238 - 2012 B 01824 - 538 162 132 - 2M CONCEPT

**1 BILAN - ACTIF**

DÉPÔT AU GREFFE DU **DGFIP N° 2050 2024**  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 M CONCEPT</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : <b>26 Boulevard PAUL VAILLANT COU 94200 IVRY SUR SEINE</b>		LE <b>08 OCT 2024</b> Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * <b>5 3 8 1 6 2 1 3 2 0 0 0 3 8</b>		27278 Néant <input type="checkbox"/>				
		SOUS LE N° <b>31122023</b> Exercice N clos le <b>31122023</b> N-1 <b>31122022</b>				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4				
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b> AA						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	890	890	
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	151 650	112 980	38 670
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
Créances rattachées à des participations BB		BC				
Autres titres immobilisés BD		BE				
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b> BJ		<b>152 540</b>	<b>113 870</b>	<b>38 670</b>	<b>34 200</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY	367 950	56 450	311 500
		Autres créances (3) BZ	CA	18 313		18 313
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE	100		100
Disponibilités CF		CG	437 506		437 506	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	47 990		47 990	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	<b>871 858</b>	<b>56 450</b>	<b>815 408</b>	<b>838 828</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI) CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b> CO		<b>1 024 398</b>	<b>170 319</b>	<b>854 078</b>	<b>873 028</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

*Cette copie est conforme à l'original.*

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**2 BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 M CONCEPT</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....25.000..... )	DA	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	349 200	368 200
	Report à nouveau	DH	3 979	3 317
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>122 786</b>	<b>131 662</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>503 465</b>	<b>530 679</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		14 500
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		<b>14 500</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	37 211	7 832
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	92 734	66 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 084	252 860
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 583	598
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>350 613</b>	<b>327 849</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>854 078</b>	<b>873 028</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	327 711	327 849
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	205	232	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 M CONCEPT</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	13 086	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	41 734	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	12 557	KZ		LA	20 070	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	76 000	LC		LD	3 580	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	130 291	LO		LP	23 650	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	143 377	ØH		ØJ	23 650	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		2		3	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV	12 196	LW	890	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	41 734	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	32 627	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	2 291	MT	77 289	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	2 291	NH	151 650	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK		2H
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK	14 487	ØL	152 540	ØM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION  
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2 M CONCEPT** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 M CONCEPT</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE 13 086		PF		PG 12 196		PH 890		
<b>TOTAL I</b>			<b>RK 13 086</b>		<b>RM</b>		<b>RN 12 196</b>		<b>RO 890</b>		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD 18 157		QE 4 795		QF		QG 22 951		
	Matériel de transport		QH 11 215		QI 6 918		QJ		QK 18 132		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL 66 720		QM 5 816		QN 640		QO 71 896		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	<b>TOTAL II</b>			<b>QU 96 091</b>		<b>QV 17 529</b>		<b>QW 640</b>		<b>QX 112 980</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			<b>ØN 109 177</b>		<b>ØP 17 529</b>		<b>ØQ 12 836</b>		<b>ØR 113 870</b>		
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>				
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	<b>NL</b>				<b>NM</b>				<b>NO</b>		
Total général (I + II + III)	<b>NP</b>	<b>NQ</b>	<b>NR</b>	<b>NS</b>	<b>NT</b>	<b>NU</b>	<b>NV</b>				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	<b>NW</b>	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		<b>NY</b>	Total général non ventilé (NW - NY)		<b>NZ</b>				
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

**7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 M CONCEPT</b> Néant <input type="checkbox"/> *									
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	14 500	TV	14 500	TX				
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	54 785	6U	2 065	6V	400	6W	56 450
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	54 785	TY	2 065	TZ	400	UA	56 450
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	69 285	UB	2 065	UC	14 900	UD	56 450
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	2 065	UF	14 900			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 M CONCEPT</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		67 740	67 740			
	Autres créances clients	UX		300 210	300 210			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		379	379			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		2 702	2 702		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		14 998	14 998		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		234	234			
	Charges constatées d'avance	VS		47 990	47 990			
	<b>TOTAUX</b>		VT		<b>434 252</b>	<b>434 252</b>	VU	VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		205	205			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH		37 006	14 104	22 903		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		92 734	92 734			
Personnel et comptes rattachés		8C		69 078	69 078			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		50 255	50 255			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		83 703	83 703			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		3 048	3 048			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		14 583	14 583			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY		<b>350 613</b>	<b>327 711</b>	<b>22 903</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		43 325	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		13 918	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **854 078** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 345 877** euros et un total **charges** de **1 223 091** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **122 786** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## **2M CONCEPT**

SAS au capital de 25 000 Euros

**Siège social** : 26, Boulevard Paul Vaillant Couturier

94200 IVRY SUR SEINE

**538 162 132 R.C.S. CRETEIL**

---

<p align="center"><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2023</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------

Le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre à dix heures, les associés de la Société 2M CONCEPT SAS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la Présidente par voie électronique.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Antoine Milhem est désigné comme Président de Séance. Il constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du gérant, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions,
- Questions diverses.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes**

L'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant total de 1 091€.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat**

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 122 786,12 euros de la manière suivante :

**- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 122 000,00 euros.**

**Affectation :**

**Autres réserves :**

**122 000,00 euros**

**Report à nouveau créditeur :**

**786,12 euros**

Après affectation, le solde du poste « Autres réserves » s'élève à 371 200,00 € et le poste Report à nouveau créditeur à 4 765,03 €.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION – Rapport spécial et conventions**

L'Assemblée constate qu'il existe des conventions visées par l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

Cette résolution est entérinée par l'Assemblée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION – Pouvoir en vue des formalités**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est entérinée par l'Assemblée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**2M GESTION SAS, représentée par Antoine Milhem**

*Antoine MILHEM*

✓ Certified by  yosign

**HASAP SAS, représentée par Pierre Haesebrouck**

*Pierre HAESEBROUCK*

✓ Certified by  yosign

## **2M CONCEPT**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 25 000 euros  
Siège social : 26 Boulevard Paul Vaillant Couturier  
94200 IVRY SUR SEINE  
538 162 132 RCS CRETEIL

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

#### **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 s'élève 1 317 K€ contre 1 434 K€ en 2022. On constate que le niveau d'affaire a diminué de 7,57%.

#### **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La société 2M CONCEPT compte un nouvel associé depuis le mois de Février 2024.

La procédure de recouvrement engagée contre la société LAZER AGENCEMENT a abouti en première instance à une condamnation en faveur de la société 2M CONCEPT SAS. Nous sommes dans l'attente du paiement de la société LAZER AGENCEMENT. La créance clients due au 31.12.2023 est toujours provisionnée pour un montant estimé à 32 120 € HT représentant 57 % du poste clients douteux. Une procédure est toujours en cours à ce jour.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Pour l'année 2023, notre société mettra tout en œuvre pour maintenir son niveau de résultat en diversifiant sa clientèle et en proposant de nouveaux services.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Je rappelle que notre société ne détient pas de filiale ni de participation.

## **SOCIETES CONTROLEES**

Au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes, notre société n'exerce pas de contrôle sur une autre société.

## **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2023	49 446 €	NEANT	NEANT	NEANT
2022	8 360 €	NEANT	NEANT	NEANT

## EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 317 275 euros contre 1 434 045 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 345 542 euros contre 1 455 721 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 184 695 euros contre 1 285 478 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 160 847 euros contre 170 242 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 706 034 euros contre 772 696 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 185 202 euros contre 216 079 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 18 contre 18 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (822) euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 160 026 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 122 786 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 854 078 euros.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 122 786,12 euros de la manière suivante :

**- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 122 786,12 euros**

<b>Affectation :</b>	
<b>Autres réserves :</b>	<b>122 000,00 euros</b>
<b>Report à nouveau créditeur :</b>	<b>786,12 euros</b>

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous avons procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

ANNEE	Dividendes versés	Dividendes ouvrant droit à abattement	Dividendes n'ouvrant pas droit à abattement
2023	150 000 €	NEANT	NEANT
2022	0€	NEANT	NEANT
2021	80 000 €	NEANT	NEANT

## DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant s'élevant à 1 091 €.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je rappelle qu'il existe un rapport spécial faisant mention de conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

La Présidente, 2M GESTION SAS,  
représentée par Antoine MILHEM



**2M GESTION**  
SAS au capital de 25.000€  
26, Bld Paul Vaillant Couturier  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél: 06.27.28.28.89  
Siret: 799 674 890 00014  
antoine.milhem@2mconcept.fr

**2M CONCEPT**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 25 000 euros  
Siège social: 26 Boulevard Paul Vaillant Couturier  
94200 IVRY SUR SEINE  
538 162 132 RCS CRETEIL

## **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

### **Convention de management fees**

Il est rappelé que la société 2M GESTIONS SAS a mis en place une convention de management fees pour une durée indéterminée et renouvelable entre la société 2M GESTION SAS et 2M CONCEPT SAS en 2021. En application de ladite convention, 2M GESTION SAS gère des tâches administratives, organisationnelles pour le compte de sa filiale.

Elle est reconduite en 2023 pour la rémunération du mandat de la Présidence pour un montant mensuel de 3 000 €.

### **Bail commercial**

Il est rappelé qu'un bail est consenti entre la société 2M Concept SAS et la société 2M IMMOBILIER au titre de la location des locaux d'exploitation de la société 2M CONCEPT SAS.

**Fait à Ivry-sur-Seine**

**Le 14 juin 2024**

**2M GESTION SAS , Présidente**

**Représentée par Monsieur Antoine Milhem**

  
**2M GESTION**  
SAS au capital de 25.000€  
26, Bd Paul Vaillant Couturier  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél: 06.27.28.28.89  
Siret: 795 674 890 00014  
[antoine.milhem@2mconcept.fr](mailto:antoine.milhem@2mconcept.fr)

**2M CONCEPT**  
SAS au capital de 25 000 Euros  
**Siège social** : 26, Boulevard Paul Vaillant Couturier  
94200 IVRY SUR SEINE  
**538 162 132 R.C.S. CRETEIL**

---

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Nom et adresse de l'actionnaire	Nombre de voix	Signature
<b>2M GESTION SAS,</b> 26 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94600 Ivry-sur-Seine, Représentée par Antoine Milhem	255	<i>Antoine MILHEM</i> <small>✓ Certified by  yousign</small>
<b>HASAP SAS,</b> ZI Lieudit La Fléchette 42800 Dargoire Représentée par Pierre Haesebrouck	245	<i>Pierre HAESEBROUCK</i> <small>✓ Certified by  yousign</small>
	500	

Je certifie la véracité des informations inscrites sur la feuille de présence et le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait le 28 /06/2024

à Ivry-sur-Seine

Signature du Président

2M GESTION SAS, représentée par Antoine Milhem

*Antoine MILHEM*

✓ Certified by  yousign